

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 15 mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 09/03/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 35 Nombre de suffrages exprimés : 47 Votes Pour : 47 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Approbation des comptes de gestion principal et annexes non personnalisés de la CC Aure Louron – exercice 2021  N° 2022-22
--	--

**Présents (35)** : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, LLOP Frédéric, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, OZUN Benjamin, BOURREC Christophe, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, DELOM Christian.

**Présents non votant** : GIRON Julienne, ROUSSEL Jean-Claude

**Absents (15)** : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, SOLANA Michel, GAY Eric, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, BRUN Didier, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, CASCARRE Victor, ISOART Jean-Michel.

**Procurations (12)** :

- MOUNIQ Jean à PAUCIS Jean
- DUBARRY Jean-Bertrand à CHAZOTTES Michel
- PUYAU Maryse à RICARD Louis
- VIDAILLET Jocelyne à CASPAR Elvire
- MALERE Hélène à DUBERNARD Alain
- DESCOUENS Bernard à ARMANET Henri
- CARTAN Olivier à LACAZE Noël
- PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
- ROBIN Isabelle à CARRERE Philippe
- AIZIER Philippe à DARAN René
- NARS Aline à MIR André
- BEYRIE Maryse à DELOM Christian

Henri ARMANET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le

compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant, que le compte du budget principal de la Communauté de communes Aure Louron et les comptes des budgets annexes non personnalisés, sont justes, à savoir ceux de la Régie ANC, des Ordures Ménagères ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

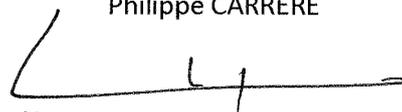
4° Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Président demande aux membres communautaires l'approbation des comptes de gestion, principal et annexes, non personnalisés de la communauté de communes Aure Louron pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire approuve les comptes de gestion principal et annexes non personnalisés de la Communauté de Communes Aure Louron pour l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65210 ARREAU